

Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024 N° 2024-013

5. Institutions et vie politique
5.3 – Désignation de représentants

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Date de la convocation :

26 mars 2024

Vote	
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 12/04/2024
- affichage du 12/04/2024 au 11/06/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Présents : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Christophe DAVID-HENRIET – Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD – Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Claire EL AZIFI BOULAÏCH – Jérôme VERGNE - Arielle PENAZZI – Lionel CORNATON – Melchior FACCHINETTI – Emeline BAPTISTA

EXCUSEES/ABSENTES : Janine DURET (pouvoir à Jean-Claude GAILLARD) – Gulperi BILICI (pouvoir à Lionel CORNATON) – Josiane TOURRES (pouvoir à Lydie GENAUDET) – Aurore DUPLESSIS

Secrétaire de séance : Jean-Claude GAILLARD

OBJET :

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

- **PARTICIPATION A L'ACTION « ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE » ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS**

Le Congrès National de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021 a porté sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions autour de l'accès aux droits, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et l'autonomie économique des femmes en milieu rural. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

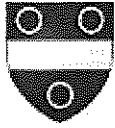
Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. L'accès à **des guides pratiques et de formations**, (en cours de réalisation), à l'attention des élus relais pour la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- bénéficie de guides pratiques et de formation, (en cours de réalisation), qui faciliteront sa mission. Si cet élu relais souhaite se former sur d'autres compétences en lien avec sa mission, l'AMRF peut l'orienter vers ses structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet,
- est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple,



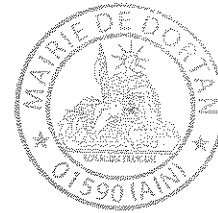
Commune de DORTAN (01590)

- est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie), cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme,
- reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité,
- s'engage à respecter la confidentialité ,
- met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime,
- impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics notamment par la prévention auprès des jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- SOUTIENT l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).
- DESIGNNE Mme Lydie GENAUDET, Adjointe au Maire, comme « élue rural relais de l'Egalité » et Mme Emeline BAPTISTA, conseillère municipale comme binôme, au sein du conseil municipal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : PARTICIPATION A L'ACTION "ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE" ET
DESIGNATION D'UN ELU RELAIS

.....

Date de décision: 08/04/2024

Date de réception de l'accusé 12/04/2024
de réception :

.....

Numéro de l'acte : DEL2024013

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20240408-DEL2024013-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique
Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DEL 2024013 PARTICIPATION ACTION ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE
ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS.pdf (99_DE-001-210101481-
20240408-DEL2024013-DE-1-1_1.pdf)